

Collectivité Eau du Bassin Rennais
Hôtel de Rennes Métropole
RENNES



N°2026-119

**Commission Consultative du Service Public Local
de la Collectivité Eau du Bassin Rennais
Désignation des membres**



COMITE SYNDICAL DU 29 SEPTEMBRE 2026



L'an deux mille vingt-six, le 29 septembre, à dix-huit heures trente, le Comité de la Collectivité Eau du Bassin Rennais, légalement convoqué le 23 septembre 2026 par M. BROSSARD, Président, s'est réuni à l'Hôtel de Rennes Métropole.

Nombre de délégués

En exercice : 48

Quorum : 25

Titulaires absents : 20

Titulaires présents : 28

Suppléants présents : 6

Pouvoirs : 4

Votants : 38

SONT PRESENTS :

DELEGUES TITULAIRES :

Messieurs DUMERCY Laurent (Brocéliande Communauté), BRE Yannick, RONSIN Jean-Paul, DAVID Jean-Noël (Montfort Communauté), BOUGEOT Frédéric, ALMÉRAS Loïc (Communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné), Mesdames BERTHELOT Morgan [arrivé à 18h46 – à partir de la délibération n°2026-113] (Communauté de communes de Saint-Méen-Montauban), BUHOT Caroline [départ à 20h32 – après la délibération n°2026-114], FRABOT Virginie [départ à 20h09 – après la délibération n°2026-113 – donne pouvoir à Jacky SAVIN], KOCH Lucile, LOUAPRE Françoise, PELLERIN Isabelle, Messieurs ANGER Antoine [départ à 20h58 – après la délibération n°2026-119], BAUDE Laurent [départ à 20h32 – après la délibération n°2026-114], BAUDOUIN Hervé, BIGER Nicolas, BOUCHERIE Guillaume, BOUVET Gaëtan, BROSSARD Ludovic, CHAPELLOIN Didier, CHAUVET Stéphane, CHUBERRE Philippe [arrivé à 18h37 – à partir de la délibération n°2026-113], CLAUDON Benoît [départ à 20h32 – après la délibération n°2026-114 – donne pouvoir à Pascal PINAULT], DUGUE Didier, EPAILLARD Ludovic, GARNIER Michel, JOUAN Thierry, LAITU André, LEBRETON Jean-Michel, MONNIER Jean-François, PINAULT Pascal, ROULLÉ Patrick, SAVIN Jacky (Rennes Métropole).

DELEGUES SUPPLEANTS :

Messieurs HERVOIR Loïc [arrivé à 18h39 – à partir de la délibération n°2026-113] (Vallons de Haute Bretagne Communauté), FORGEOT Michel, BAUDE Hervé (Communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné), DE GAYARDON Jérôme, ENNESSER Jean-Michel, GIFFARD Jean-François (Rennes Métropole).

SONT ABSENTS :

ABSENTS EXCUSES :

Mesdames FAUDET Julie (Vallons de Haute Bretagne Communauté), BOUKHENOUFFA Flavie (donne pouvoir à Ludovic BROSSARD), EL-DIB Gisèle (Rennes Métropole), Messieurs VASNIER Pascal, NOBLET Patrice (Communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné), CALLETTE Vincent, CLAUDON Benoît, DESMOTS Xavier (donne pouvoir à Didier CHAPELLON), LE FRÊCHE Antoine, LEBOIS Daniel, MANGELINCK Luc, RICHARD Dominique (Rennes Métropole).

ABSENTS NON EXCUSES :

Messieurs BOURGEOIS Bruno, LEFEUVRE Alain (Brocéliande Communauté), COLLET Sébastien, NADESAN Yannick.

Assistés de : Mesdames Anne-Marie Aquilina, Morgane Bécot, Aurélia Duchaussoy, Magali Grand, Virginie Leroy, Véronique Meury, Messieurs Cédric Ducruix, Laurent Généau, Tristan Hisberg, Stéphane Louaisil (Collectivité Eau du Bassin Rennais), Simon Gauthier (SPL Eau du Bassin Rennais).

Le quorum est atteint, le Président, M. Ludovic BROSSARD, ouvre la séance.

Rapport,

Mes Chers Collègues,

Conformément aux dispositions de l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) est notamment chargée de formuler des avis sur tout projet de délégation de service public ou création d'une régie dotée de l'autonomie financière.

Cette commission, présidée par le Président de l'organe délibérant ou son représentant, comprend des membres de l'organe délibérant désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants d'associations locales nommées par l'organe délibérant.

La Collectivité Eau du Bassin Rennais, en tant que Syndicat mixte présentant sur son territoire une commune de plus de 10 000 habitants et ayant un service public confié à un tiers par convention de délégation de service public, a constitué une commission consultative des services publics locaux (CCSPL) et fixé sa composition par délibération n°2012-025 du 3 mai 2012.

La CCSPL de la Collectivité Eau du Bassin Rennais, présidée de droit par le Président, est composée de :

- 4 élus titulaires et 4 élus suppléants
- représentants d'associations présentes sur le Bassin Rennais et sur ses aires d'alimentation en eau potable.

Les différentes associations, couvrant les questions d'environnement, de défense des consommateurs et des usagers, et présentes dans la CCSPL du mandat précédent (liste page suivante) ont été interrogées pour savoir si elles souhaitaient renouveler leur candidature. La majorité de ces associations a répondu positivement, certaines sont restées silencieuses.

Deux nouvelles associations ont été sollicitées pour rejoindre la CCSPL de la Collectivité, Alternatiba et Bretagne vivante ; elles n'ont pas répondu positivement.

Le Président de la CCSPL étant celui de la Collectivité Eau du Bassin Rennais, il est proposé de désigner 4 élus titulaires et 4 élus suppléants.

Les élus doivent être désignés, par un scrutin de liste, dans le respect de la représentation proportionnelle selon l'article L. 1413-1 CGCT, mais aussi en fonction de leur appartenance géographique afin que l'ensemble du territoire de la Collectivité Eau du Bassin Rennais puisse y être représenté.

Pour ces désignations, l'article L.2121-21 du CGCT, autorise le vote à main levée dès lors que le Comité se prononce en ce sens à l'unanimité et qu'aucune disposition législative ou réglementaire ne s'y oppose.

Il est demandé au Comité de bien vouloir :

1. Approuver la composition de la CCSPL en renouvelant 15 associations proposées, et en y adjoignant 4 élus titulaires et 4 élus suppléants.
2. Procéder au vote de la liste des 8 élus.

Le Comité approuve la composition de la CCSPL en renouvelant les 15 associations proposées à l'unanimité.

Associations de la CCSPL 2026-2032
Eau et Rivières de Bretagne
Collectif Eau du Pays de Rennes
Attac
Les Colocaterre
Confédération Nationale du Logement (CNL)
Maison de la Consommation et de l'Environnement (MCE)
UFC Que Choisir
Union Départementale des Associations Familiales d'Ille et Vilaine (UDAF 35)
Association Léo Lagrange pour la Défense des Consommateurs 35 (ALLDC)
INDECOSA CGT - Défense des Consommateurs
Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV)
Association Rennaise pour la maîtrise de l'Energie dans les Copropriétés (ARMEC)
Fédération Départementale des Associations Agréés de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques 22 (FDAAPPMA)
Fédération Départementale des Associations Agréés de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques 35 (FDAAPPMA)
La Nature en Ville

Il est donc demandé au Comité de bien vouloir procéder au vote de désignation des 4 élus titulaires et 4 élus suppléants, membres de la CCSPL.

Le Président, M. Ludovic BROSSARD, propose les candidats suivants :

- Titulaires : M. Pascal PINAULT, M. Yannick BRÉ, Mme Françoise LOUAPRE, M. Didier CHAPELLON ;
- Suppléants : M. Guillaume BOUCHERIE, M. Loïc ALMÉRAS, M. Laurent DUMERCY, M. Jacky SAVIN.

Aucune autre liste n'est candidate.

Le Président propose de procéder au vote à main levée. Aucune opposition n'est émise contre ce vote à main levée.

RESULTAT DU VOTE

Votants : 38
 Exprimés : 38
 Blancs : 0
 Vote pour la liste n°1 : 38

À l'unanimité, la liste n°1 est élue.

Les élus délégués à la Commission Consultative des Services Publics Locaux sont donc les suivants :

Sous la présidence de M. Ludovic BROSSARD,

Titulaires	Suppléants
M. Pascal PINAULT	M. Guillaume BOUCHERIE
M. Yannick BRÉ	M. Loïc ALMÉRAS
Mme Françoise LOUAPRE	M. Laurent DUMERCY
M. Didier CHAPELLON	M. Jacky SAVIN

La composition de la nouvelle la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) est présentée ci-après.

Membres élus	
Président	M. Ludovic BROSSARD
Titulaire	M. Pascal PINAULT
Titulaire	M. Yannick BRE
Titulaire	Mme Françoise LOUAPRE
Titulaire	M. Didier CHAPELLON
Suppléant	M. Guillaume BOUCHERIE
Suppléant	M. Loïc ALMERAS
Suppléante	M. Laurent DUMERCY
Suppléant	M. Jacky SAVIN
Associations	
	Eau et Rivières de Bretagne
	Collectif eau du Pays de Rennes

	Attac
	Les Colocaterre
	Confédération Nationale du Logement (CNL)
	Maison de la Consommation et de l'Environnement (MCE)
	UFC Que Choisir
	Union Départementale des Associations Familiales (UDAF)
	Association Léo Lagrange pour la Défense des Consommateurs 35 (ALLDC)
	INDECOSA CGT - Défense des Consommateurs
	Consommation Logement et Cadre de vie
	Association Rennaise pour la maîtrise de l'Energie dans les Copropriétés (ARMEC)
	Fédération Départementale des Associations Agréés de pêche et de protection des milieux aquatiques 22 (FDAAPPMA)
	Fédération Départementale des Associations Agréés de pêche et de protection des milieux aquatiques 35 (FDAAPPMA)
	La Nature en Ville

À Rennes, le 29 septembre 2026

La secrétaire de séance,
 Anne-Marie AQUILINA



Date de publication : **1 2 OCT. 2026**

Le Président,
 Ludovic BROSSARD

